

**23-06-02 Administration Générale – Administration Générale**

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorale

Monsieur le Maire expose :

« Conformément à l'article R. 7 du Code Electoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code Electoral, dans chaque commune, sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement intégral des conseils municipaux étant intervenu le 15 mars 2020 pour les élections acquises au premier tour et le 28 juin 2020 pour celles acquises au second tour, la composition des actuelles commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, et les mandats de ses membres vont par conséquent expirer cette année.

Il y a donc lieu, cette année, de procéder à une nouvelle nomination, par arrêté préfectoral, des membres de la commission dans chaque commune.

L'article L19 VII 1° alinéa du Code Electoral prévoit que dans les communes ou une seule liste a obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée conformément à l'article L19 IV de :

- 1 conseiller municipal (le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission),

- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,

- un délégué désigné par le président du TGI,

Je vous propose de désigner Monsieur Claude BRUNEAU, Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Claude BRUNEAU, Adjoint.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 27 juin 2023**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Christine GEUSENS, 5<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 26 juin 2023**

**23-06-02 Administration Générale – Administration Générale**

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorale

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT  
M. JOTHIE à M. BRUNEAU  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. ADAM à Mme GEUSENS  
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme GEUSENS

Publiée le :